

ACTUALITÉS

Opcalia/Octalia : un tandem de choc pour promouvoir l'alternance en régions



PARTENAIRES

Publié le : 12.10.2016 - Modifié le : 22.03.2018

Le binôme Opcalia/Octalia s'apprête à souffler sa première bougie... L'occasion de faire un zoom sur cette collaboration dont le premier objectif est de lutter durablement contre le chômage - notamment des jeunes - grâce à l'alternance. Les équipes d'Opcalia/Octalia travaillent main dans la main sur des territoires en pleine mutation. Marie Russo, présidente d'Opcalia et Jean-Pierre Hulot, président d'Octalia nous décrivent le challenge que leur tandem doit relever dans un contexte juridique en perpétuel mouvement ...

Nous arrivons au terme de la première année d'habilitation d'Opcalia en tant que collecteur de la taxe d'apprentissage, comment fonctionne le tandem Opcalia/Octalia?

Marie Russo : Le « couple » que nous formons fonctionne à merveille sur le mode délégrant/délégataire. Nous agissons de concert sur les plans politiques et techniques. Les administrateurs d'Opcalia ont par exemple été formés par les équipes d'Octalia sur les questions relatives à l'apprentissage et à ses modalités de financement... Au niveau national, la Commission paritaire apprentissage (Copa) d'Opcalia est le cordon ombilical qui relie nos deux instances. Une de ses premières missions consiste à croiser les informations en provenance des branches et des Conseils paritaires régionaux (CPR) d'Opcalia. La Copa permet à l'information de circuler, de remonter des régions. Elle constitue avant tout un lieu d'échange sur les pratiques et favorise de meilleures prises de décisions quant au financement de l'apprentissage. Sur le terrain, nos conseillers respectifs travaillent main dans la main.

Jean-Pierre Hulot : Cette complémentarité réussie est le résultat d'un travail entamé un an avant la réforme de 2014. En effet, dès 2013, l'Unipe et le Medef créaient Octalia, une fédération d'organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage (Octa). Lorsqu'il est devenu certain qu'avec la loi du 5 mars 2014, les Octa perdraient leur agrément fin 2015, Opcalia a choisi de se rapprocher d'Octalia plutôt que de créer ex nihilo un nouvel outil dédié à l'apprentissage. Celui-ci est devenu le premier collecteur national de taxe d'apprentissage avec 497 millions d'euros collectés en 2016. C'est sur la base de valeurs partagées qu'Octalia est devenu le délégataire d'Opcalia.

Et sur les territoires ?

Marie Russo : Sur le terrain, l'ensemble de nos conseillers Opcalia et Octalia travaillent en collaboration étroite pour proposer aux entreprises un service complet en matière d'alternance et les résultats sont là : depuis le 1er janvier, Opcalia associé à Octalia rassemble 215 000 entreprises, ce qui représente environ 80 000 contrats en alternance, professionnalisation et apprentissage compris. Notre ambition est d'augmenter de 8% le nombre d'alternants au cours des mois à venir. En développant l'alternance en général – autant le contrat de professionnalisation que celui d'apprentissage – notre objectif est de favoriser l'employabilité des jeunes et leur insertion durable dans l'emploi. Nos partenaires l'ont compris, en particulier les Régions avec lesquelles nous avons signé le 15 juin 2016 un accord-cadre avec leur tête de réseau, l'Association des Régions de France (ARF), qui prévoit la mise en place d'opérations conjointes via l'alternance pour insérer les jeunes.

Jean-Pierre Hulot : A ce stade, grâce au travail mené en commun par nos représentants respectifs sur les territoires, nous pouvons affirmer que la notoriété d'Opcalia/Octalia progresse, tant auprès des entreprises, des 1 300 écoles et centres de formations d'apprentis partenaires que des acteurs de la formation sur les territoires, en particulier les Régions. Depuis la loi du 5 mars 2014, celles-ci ont une compétence renforcée en matière de formation professionnelle et d'apprentissage. Il était essentiel pour nous de cimenter la double culture Opcalia/Octalia afin d'être clairement identifiés par les collectivités régionales.

Tout en s'appropriant les nouveautés de la loi de 2014 les concernant (gouvernance quadripartite de la formation professionnelle, pilotage de l'orientation, nouveaux circuits financiers de la taxe d'apprentissage...), les Régions ont dû mettre en œuvre la réforme territoriale qui a réduit le nombre de Régions à 18 dont 13 en métropole. Tout cela, sur fond de désignation des nouveaux exécutifs régionaux. C'est pour cette raison qu'en juin dernier, à l'occasion de la remise symbolique aux Régions via le Trésor public, de la fraction régionale de notre collecte de la taxe d'apprentissage (51%), soit 232 millions d'euros, le réseau Opcalia/Octalia a conclu avec l'ARF un accord-cadre pour développer l'emploi et promouvoir l'alternance. A ce jour, nous avons signé des accords de partenariat avec les trois quarts des 18 nouvelles Régions.

Quel regard portez-vous sur la nouvelle fraction régionale de la taxe d'apprentissage et sur la disposition de la loi Travail qui va autoriser deux régions volontaires à gérer les fonds libres des entreprises?

Jean-Pierre Hulot : Maintenant que la loi a fixé une nouvelle clé de répartition de la taxe d'apprentissage dans les Régions, il appartient aux Octa de travailler avec elles, au plus près des besoins sur les territoires. Nous n'étions pas demandeurs d'une telle disposition mais nous espérons qu'elle favorisera la mise en place de partenariats équilibrés et permettra aux acteurs de mieux se connaître. Jusqu'à présent, ils se regardaient plutôt en chiens de faïence ...

Quant à la possibilité qui va bientôt être accordée à deux Régions de gérer les fonds libres des entreprises, celles-ci – notamment les TPE/PME – vont vite se rendre compte qu'affecter leur taxe elles-mêmes représente un véritable enjeu pour développer les compétences de leurs salariés et leur compétitivité. Depuis plusieurs années déjà, la plupart des grands groupes gèrent leur taxe d'apprentissage en fonction de leur stratégie. Une entreprise ne peut pas déconnecter sa gestion de l'alternance de sa politique d'emploi.

Marie Russo : La seule question que tous nous devons nous poser est la suivante: Comment peut-on aider les jeunes à s'insérer sur le marché du travail? Opcalia/Octalia souhaite d'ailleurs aller au-delà des questions de collecte. Avec des CFA, nous réfléchissons par exemple au déploiement d'outils qui devraient favoriser l'insertion des alternants: vidéos de présentation de certains métiers, aide à l'élaboration d'un CV. Nous déclinons également toutes les possibilités offertes par le Compte personnel de formation pour les jeunes : accompagner les alternants dans l'usage de leur CPF, développer l'apprentissage à distance dans certains CFA, etc.

Je n'oublie pas non plus nos Master Classes de l'alternance qui constituent un mode de coopération dynamique entre tous les acteurs de l'apprentissage et de la professionnalisation à l'échelon d'une région. La première a eu lieu dans la région Centre en septembre 2015. Deux ont suivi en Pays de la Loire puis en Bretagne. La dernière s'est déroulée en Corse en juin dernier. La prochaine édition aura lieu en Normandie le 16 novembre. L'ensemble des acteurs – représentants de l'Etat, de la Région, partenaires sociaux, entreprises, CFA et organismes de formation, jeunes, tuteurs et acteurs locaux de l'emploi et de la formation – sont présents à chaque édition pour témoigner de leur volonté partagée par Opcalia/Octalia de lutter durablement contre le chômage des jeunes grâce à l'alternance.

Vous souhaitez en savoir + ?

[Contactez votre conseiller Opcalia](#)

OPCALIA
PROMOTEUR DE COMPETENCES

www.opcalia.com